



Question écrite

Madame la Sénatrice Marie-Claude Varailas attire l'attention du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance sur les difficultés rencontrées par le secteur d'activité des métiers du tourisme suite à l'évolution des conditions sanitaires, et plus particulièrement celles des agences de voyages aussi bien généralistes que spécialisées.

Depuis mars 2020, les agences de voyages généralistes et spécialisées ont assuré pleinement leur devoir d'assistance, en assurant le rapatriement des voyageurs et en proposant un service adapté en fonction de l'évolution de la pandémie.

Alors que l'activité reprenait progressivement depuis cet été, les agences de voyages font de nouveau face à un quasi effondrement de leur activité suite à la mise en place de nouvelles restrictions de circulation pour lutter contre la dégradation de la situation sanitaire.

Ces mesures aussi nécessaires que subites fragilisent un secteur déjà fortement impacté par les deux années de gestion d'une crise sanitaire sans précédent. De plus, la faible visibilité sur les mois à venir n'est pas de nature à rassurer le secteur touristique et condamne d'ores et déjà de nombreuses agences de voyages à tirer un trait sur la saison hivernale 2021/2022.

Aujourd'hui, ces agences demandent un soutien de l'État pour préserver leur savoir-faire en rétablissant le Fonds de solidarité pour les entreprises ayant une perte de chiffre d'affaires de plus de 50 % par rapport à 2019. Elles demandent également la prolongation jusqu'au premier trimestre 2022 du reste à charge zéro pour l'activité partielle, une exonération des charges salariales et un dégrèvement de la CFE.

Aussi, elle lui demande d'une part, comment il entend répondre aux revendications de ces entreprises du secteur touristique pour surmonter les effets de la crise sanitaire sur leur activité et, d'autre part, comment il entend répondre aux enjeux liés à l'avenir de la filière.
